



Mes droits sur une maison au nom de mon mari dcd

Par **lou43**, le **05/12/2012** à **22:18**

Bonjour, mon mari vient de décéder. Je découvre aujourd'hui que la maison que nous avons construite ensemble mais sur un terrain à lui est uniquement à son nom. Nous sommes mariés sous le régime communauté mais nous n'avons pas fait de donation au dernier survivant. J'ai demandé une subvention et on me répond que je ne suis pas propriétaire. Que dois je faire pour régulariser cette situation et quel en sera le coût ? Suis je obligé de passer chez un notaire ? Il n'y a aucun autre bien.
Merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **06/12/2012** à **13:09**

Bonjour, que vous propose les héritiers car vous n'avez strictement aucun droit. La succession va nécessiter un notaire puisqu'il y a un bien immobilier, prenez contact avec lui, cordialement

Par **Lag0**, le **06/12/2012** à **13:53**

[citation]Je découvre aujourd'hui que la maison que nous avons construite ensemble mais sur un terrain à lui est uniquement à son nom[/citation]

Bonjour,

Et c'est parfaitement normal, car la propriété du sol l'emporte sur le bâti. Donc votre mari, propriétaire du terrain, l'était aussi de la maison.

Il va vous falloir saisir la justice et prouver que vous avez participé financièrement à la construction de cette maison pour en être dédommagé par la succession.

Par **amajuris**, le **06/12/2012 à 18:00**

bjr, mais en tant que conjoint survivant vous avez certains droits sur le logement familial.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1725.xhtml>

cdt

Par **Lag0**, le **06/12/2012 à 18:26**

Attention, la plupart des droits sont donnés lorsque le logement appartenait aux 2 époux, ce qui n'est pas le cas ici...